

Comme au temps jadis : histoire d'un orchestre

Autor(en): **J.M.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **39 (1901)**

Heft 39

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-198946>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VÖGLER
Grand-Chêne, 11, Lausanne.

Montreux, Gerre, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,
St-Imier, Delémont, Bienne, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,
Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements :
BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE

SUISSE : Un an, fr. 4,50; six mois, fr. 2,50.

ÉTRANGER : Un an, fr. 7,20.

Les abonnements d'ont des 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.
S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES

Canton : 15 cent. — Suisse : 20 cent.
Étranger : 25 cent. — Réclames : 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Comme au temps jadis.

Histoire d'un orchestre.

Lundi soir, la Société de l'Orchestre de la Ville et de Beau-Rivage aura vécu. Elle meurt à dix-huit ans, c'est-à-dire à l'âge le plus riant de la vie d'un homme, à l'âge où celui-ci entre à peine dans la carrière.

Pour une société, dix-huit ans c'est déjà toute une vie, et quelle vie, parfois. Ah ! certes, notre société de l'Orchestre le sait mieux que tout autre. Pour quelques beaux moments, que de vicissitudes, que de déceptions. Elle succombe à bout de forces, la pauvre société ; et notre population, qui lui doit pourtant de nombreuses et réelles jouissances artistiques, assiste indifférente à sa pénible agonie. O ! ingratitude des hommes ! Le temps, qui répare bien des choses, accordera-t-il peut-être un jour un souvenir de reconnaissance — tardive et maigre consolation — à cette société ? Elle a si longtemps lutté pour une des plus nobles causes et pour le développement artistique de notre bonne ville de Lausanne, que nous aimons tant.

Ah ! certes, nous l'aimons, notre ville, mais, de cet amour que nous avons toujours à la bouche, elle n'a le plus souvent que de bien platoniques témoignages. Et voilà pourquoi la société de l'orchestre succombe.

Il nous a paru intéressant, à ce propos, de remonter à l'origine de notre orchestre. Nous nous sommes adressé pour cela à son fondateur, M. Charles Fœtisch, père, qui a bien voulu nous donner les intéressants renseignements qui suivent :

C'est en 1860, que M. Fœtisch, excellent contre-bassiste, arriva à Lausanne, accompagné de quatre artistes, un premier violon, un deuxième violon, un alto et une flûte. Ils venaient de St-Gall, où ils avaient été engagés au Théâtre. Ce quintette, dirigé par M. Fœtisch, faisait des tournées en Suisse, et particulièrement dans la Suisse française, qui, à ce moment-là, n'était point gâtée en fait de jouissances musicales. La « Chapelle de St-Gall », c'était son nom, joua pour les premières fois à Lausanne, au café du Nord et à l'ancien Casino.

Au bout de quelques années, les succès constants de sa petite chapelle engagèrent M. Fœtisch à augmenter le nombre de ses artistes. Il s'adjoignit un clarinetiste et deux cors (d'harmonie), ce qui portait à huit le nombre des musiciens. Ils eurent alors plus d'une fois l'occasion de prêter leur précieux concours à diverses sociétés lausannoises. C'était le beau temps de la Société philharmonique, que présidèrent, entr'autres, MM. Jouvét, de Goumens, Feyler et Ph. Pflüger, et qui eut pour directeurs MM. Gerber, Plumbhof et de Senger. Nous avions aussi la société de chœur mixte de Sainte-Cécile, dirigée par M. Koella, et l'Harmonie, à la tête de laquelle était M. Kuster. Bien des personnes se souviennent encore des charmantes soirées organisées à l'ancien Casino, par ces sociétés, auxquelles se joignait la Société artistique, qui compta parmi ses acteurs d'occasion, des magistrats, des docteurs,

des avocats, des négociants et industriels, d'entre les plus respectés. On jouait encore fort bien la comédie à Lausanne — nous parlons de 1860 à 1870, — comme au temps de Voltaire.

L'hôtel de Beau-Rivage et les hôtels de Vevey ayant fait de sérieuses propositions à M. Fœtisch, il se décida à porter à seize le nombre de ses artistes. Il était alors maître de la situation et rien ne se faisait à Lausanne sans le concours de la « Chapelle de St-Gall ».

Mais la concurrence ne pouvait perdre ses droits. Un beau matin, débarque à Lausanne l'orchestre de Marienbad, composé de vingt-deux musiciens ; six de plus que l'orchestre de St-Gall. M. Fœtisch ne se laisse pas émouvoir. Il engage aussitôt neuf artistes nouveaux et passe le bâton à M. Hugo de Senger. C'était en 1868.

En été, la chapelle jouait à l'hôtel Beau-Rivage et dans les hôtels de Vevey ; en hiver, elle donnait, avec le concours de solistes de renom, de grands concerts, dits « d'abonnement », à Lausanne, Genève, Neuchâtel, Yverdon, Chaux-de-Fonds, etc.

En 1871, la Chapelle de St-Gall obtint une importante subvention de l'hôtel de Beau-Rivage ; elle échangea alors son nom contre celui d'Orchestre de Beau-Rivage. Celui-ci formait une société indépendante, désignant un président parmi ses membres, qui se partageaient, chaque année, le montant net des recettes. Il se fixa définitivement à Lausanne. Son effectif n'était plus alors que de douze musiciens pour les concerts d'été, et dix-huit pour les concerts d'abonnement, ou d'hiver.

En 1878, quelques amateurs de musique fondèrent un comité, dit des « Concerts populaires », dans le dessein spécial de maintenir toute l'année l'effectif de dix-huit musiciens.

Ce comité, présidé par M. De Crousaz, à l'obligeance de qui nous devons ces derniers détails, obtint de la Ville une subvention de 1,500 fr., portée plus tard à 2,000 fr. De son côté, il garantissait aux artistes une allocation annuelle de 2,000 francs, prélevée sur le produit de la vente des cartes des concerts d'été. Le comité des « Concerts populaires » dura jusqu'en 1883, date de la fondation de la Société de l'Orchestre de la Ville et de Beau-Rivage. Celle-ci fut présidée successivement, avec beaucoup de dévouement, par MM. De Crousaz, pharmacien, Cart, professeur, puis Bourgeois, avocat, à qui incombe le triste devoir de lui fermer les yeux. Ses principaux directeurs furent MM. Heinrich, Krellwitz et Herfurth. Lausanne dut à leur initiative de véritables solennités artistiques.

Aujourd'hui, livrés de nouveau à leurs seules forces, les artistes de notre orchestre ne se découragent point. Ils s'apprentent à revivre leur existence de jadis — avant la constitution de la société actuelle — et sont pleins d'espoir en l'avenir. Ils ont appelé à leur tête un artiste des plus distingués. M. Hammer, le nouveau directeur, nous arrive avec une solide réputation et la ferme intention de reconquérir les fa-

veurs du public, que d'injustes préjugés avaient peu à peu éloignées de notre orchestre.

Un comité de patronage s'est constitué, qui prêterait son appui moral à nos musiciens, et leur servirait d'intermédiaire auprès des autorités et sociétés diverses de la ville.

Étant données les circonstances, l'avenir se présente donc sous des auspices plutôt favorables. Au public lausannois, maintenant, de faire sa part. Il a bien des raisons pour ne pas prolonger sa bouderie. D'abord, Lausanne ne peut se passer d'orchestre ; secondement, les musiciens de notre orchestre ont acquis droit de cité, après quarante ans passés à Lausanne, à la vie artistique de laquelle ils ont été si intimement liés ; enfin, ce n'est plus à titre d'actionnaires, avec espoir de dividendes plus ou moins problématiques, que ces artistes sollicitent notre appui : c'est donnant donnant. Ils nous promettent de bonne musique et de vrai plaisir, en échange de notre présence assidue à leurs concerts, auxquels ils s'efforceront de donner le plus d'attraits possibles, en tenant compte des vœux du public. Ils nous assurent aussi qu'ils consacreront à l'augmentation et à l'amélioration de l'orchestre, toutes les ressources dont ils pourront disposer.

Que demanderions-nous de plus ? J. M.

Juré malheureux et médailles de Vevey.

Nous avons reçu la lettre suivante :

Lausanne, le 25 septembre 1901.

Monsieur le rédacteur,

Avez-vous jamais fait partie du jury d'une exposition ? C'est l'honneur le moins enviable qui puisse échoir à un mortel. Les jurés des tribunaux, en déclarant coupable un individu accusé d'un crime quelconque, s'exposent parfois à quelque acte de vengeance, dit-on. Mais le cas doit être rarissime. Il y a cent à parier contre un que le condamné, sa peine purgée, ne songe plus à leur loger une balle dans la tête. Donc, en dépit de cette possibilité de servir de cibles à un criminel rancunier, les jurés des cours d'assises sont des hommes que les soucis de leur charge n'empêchent pas de manger, de boire et de dormir.

Il n'en est pas de même, et j'en parle par expérience, du juré d'une exposition. Pourquoi l'Exposition cantonale de Vevey m'appela-t-elle dans son aéropage ? Je l'ignore. De titres à si flatteuse distinction, je ne m'en connaissais pas. Décliner l'honneur qui m'était fait eût été d'un sage. Mais la vanité est plus forte que la sagesse : j'acceptai. Mon nom fut imprimé dans tous les journaux : « Monsieur X, membre du jury de l'Exposition cantonale vaudoise de Vevey. » On a beau s'en défendre, ces choses-là chatouillent agréablement votre amour-propre.

Ma joie, hélas ! ne dura guère. A peine sut-on que « j'en étais », qu'on entreprit gentiment, non de me corrompre — ces mœurs-là ne sont pas de chez nous — mais de me faire comprendre qu'un juré ne doit pas être raide comme la justice de Berne. J'eus la visite